

2026-2027 LIVRET MASTER

Droit public
Droit et Gestion publique locale



Le mot de la Doyenne

“

Cher(e)s étudiant(e)s,

Alors que certains d'entre vous ont fait leur licence à la Faculté de droit, économie et sciences sociales de Tours et poursuivent en master, d'autres s'y inscrivent pour la première fois. Quelle que soit votre situation, bienvenue à toutes et tous en master dans notre faculté !



Vous entrez dans un nouveau cycle de formation : celui de l'approfondissement, également celui de l'initiation à de nouvelles connaissances, l'exploration de nouvelles compétences.

Vous allez, ces deux années durant, affiner votre projet professionnel, réaliser des stages, rédiger un mémoire, découvrir ce qu'est la recherche en sciences sociales. Votre culture dans votre champ disciplinaire va encore s'étoffer, vos qualités universitaires et professionnelles s'accroître.

Soyez assurés de notre volonté, que ce soit la direction, les équipes pédagogiques et administratives, de vous accompagner au mieux tout au long de vos deux années de master.

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations nécessaires à votre parfaite compréhension de l'organisation de vos études.

Nous vous souhaitons de vous épanouir tant personnellement que professionnellement dans notre Faculté.

Tous mes vœux de réussite !

Olivia Robin-Sabard
Doyenne de la Faculté

”

Le mot du directeur



Tous les enseignants-chercheurs et personnels administratifs du Master Droit public parcours Droit et Gestion publique locale sont heureux de vous accueillir pour cette rentrée universitaire.

Le ferme engagement de notre équipe pédagogique, pluridisciplinaire et diversifiée pour une constante adéquation de la formation aux exigences renouvelées du monde professionnel est une sûre boussole dans l'affirmation de la qualité du Master DGPL de l'Université de Tours.

L'ambition des universitaires et des praticiens qui concourent à ce diplôme est de vous conduire, avec les meilleures armes intellectuelles et méthodologiques, jusqu'à une insertion professionnelle réussie.

Pendant la première année, vous allez approfondir plusieurs grands pôles du droit public interne : en particulier, le droit de la commande publique, le droit des collectivités territoriales, le contentieux constitutionnel, le droit de l'urbanisme et de l'environnement, les finances locales ... Des options sont également proposées parmi lesquelles un mémoire qui vous confronte à la recherche.

Pendant la seconde année, des séminaires et conférences d'approfondissement sont délivrés par une équipe enseignante d'universitaires et de professionnels -dont la participation est majoritaire- de très haut niveau. Loin d'être figé, le programme est régulièrement adapté pour être toujours en prise directe avec l'actualité. Le Master 2 est ouvert depuis 2008 à la formule de l'apprentissage, dont l'un des mérites est d'enrichir et d'approfondir votre formation, tout en vous permettant une insertion professionnelle plus rapide et de meilleure qualité. La très grande majorité des étudiants se saisissent de cette opportunité.

Notre formation bénéficie aussi de l'action d'une dynamique association d'étudiants et d'un réseau d'anciens diplômés du Master toujours plus étendu.

Ces choix nous permettent d'afficher des taux d'insertion professionnelle élevés. Différentes perspectives s'ouvrent à vous au terme de cette formation : emplois dans l'administration territoriale ou étatique, préparation des concours nationaux d'entrée dans la fonction publique territoriale (attaché territorial...) et dans la fonction publique d'Etat (instituts régionaux d'administration (IRA), administrations centrales, impôt, trésor public, officier de gendarmerie...), réalisation d'un doctorat.

Corinne MANSON, responsable pédagogique du M1

Corinne TOURET, responsable pédagogique des M1 et M2



Aujourd'hui la Faculté de Droit, Économie et des Sciences Sociales, c'est...



4 domaines d'étude :

Droit, Économie, Géographie et Science politique



Une offre de formation Licence, Master, Doctorat. 10 mentions en Master et 20 parcours.



2 sites de formation : sites Portalis à Tours et Jean Jaurès à Blois (Antenne de droit)



Plus de 3500 **étudiants**



35 personnels administratifs, 150 enseignants titulaires et plus de 300 **intervenants extérieurs**

01

REJOINDRE MA FACULTÉ

Accès	9
Ma scolarité	10
M'informer sur ma Faculté	10

02

ÉTUDIER DANS MA FACULTÉ

Mes inscriptions	13
Mes examens	13
Mes résultats	14
Mes absences	14
Mon régime spécial d'études (RSE)	14
Mes services numériques	15
Mes ressources pédagogiques	16

03

MA FORMATION

Master 1

Mes enseignements	22
Calendrier universitaire	24
La recherche d'apprentissage	25

Master 2

Mes enseignements	28
Calendrier de l'alternance	30
L'apprentissage	31
Le mémoire	32
Règlement des études et des examens	32

04

ENRICHIR MON PARCOURS D'ÉTUDES

Mes stages	36
Mes mobilités internationales	36
Mon accompagnement dans la vie professionnelle	37
Ma participation à la vie de ma Faculté	37

05

BIEN VIVRE DANS MA FACULTÉ

Mon logement	40
Mon RU	40
Ma santé	40
Mon accompagnement	41
Ma sécurité	42
Ma responsabilité	42
Mon activité physique et sportive	43





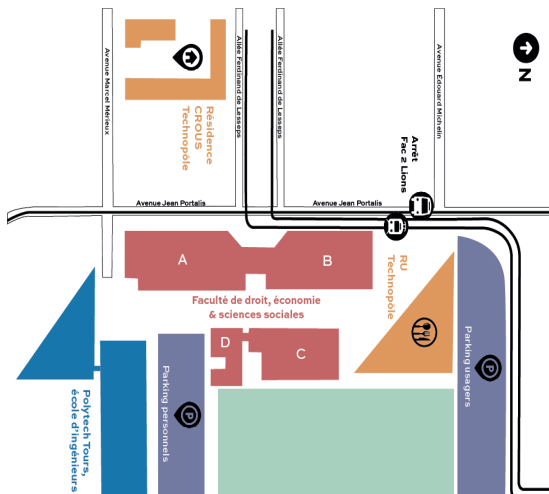
Rejoindre ma Faculté

Accès 9

Ma scolarité 10

M'informer sur ma Faculté 10

Accès



En transports en commun

➔ Pour vous déplacer à Tours, le réseau Fil bleu combine bus et tramway. La Faculté se situe sur la ligne de tramway (arrêt Fac 2 Lions) qui circule avec une fréquence de 5 à 10 minutes. Vous pouvez aussi emprunter la ligne de bus 5 qui a une fréquence de 10 à 15 minutes. Si vous avez entre 19 et 25 ans, une offre à partir de 23€ par mois vous sera proposée.

N'oubliez pas de télécharger l'application Fil bleu qui vous permet de prévoir vos déplacements et de consulter les horaires en temps réel.

En vélo

➔ Des emplacements pour vélos sont spécialement prévus, merci de les utiliser et de ne pas stationner vos vélos autour des lampadaires.

Il existe un service de location de vélos, **Velociti** pour les habitants des 25 communes desservies par le réseau Fil bleu. Pour 3 à 5 euros par mois, vous pourrez louer un vélo avec son entretien compris.

Si vous disposez d'un abonnement Fil bleu, vous aurez un accès gratuit aux 15 parcs à vélos couverts et sécurisés à différents endroits de la ville.

En train

➔ L'agglomération de Tours dispose de deux gares TGV (Tours et Saint-Pierre-des-Corps) qui favorisent les déplacements intercités.

Depuis la gare de Tours, 15 minutes de trajet en tramway sont nécessaires alors que depuis la gare de Saint-Pierre-des-Corps, vous aurez un trajet de 40 minutes en bus (ligne 5).

Vous pouvez profiter de tarifs réduits sur vos trajets grâce à yeps.fr qui s'adresse aux jeunes de la région Centre-Val de Loire âgés de 15 à 25 ans. Yep's, ce sont aussi des réductions sur vos achats et sorties culturelles, le sport et plein d'autres choses...

En voiture

➔ Un parking est mis à disposition des étudiants à proximité de la Faculté. Les règles de stationnement sont à respecter sous peine d'un enlèvement potentiel. Le parking n'étant pas surveillé, faites attention à ne pas laisser d'objets visibles depuis l'extérieur de votre voiture.

Ma scolarité

Accueil

Ce service est votre **interlocuteur** pour toutes les questions liées à votre vie sur le campus; il vous orientera, le cas échéant, vers le service le plus adapté pour obtenir réponse.

Accueil

 Bâtiment B - Rez de chaussée

 accueil.dess@univ-tours.fr

 Lundi au vendredi : 08h30-12h00
12h45-16h00

 02 47 36 10 92

Scolarités Masters

Les secrétariats pédagogiques assurent la gestion pédagogique et administrative de votre Master. Leur mission est de vous **accueillir et vous informer dans vos démarches** tout au long de l'année universitaire. Vos interlocuteurs vous aideront en matière d'inscription, de bourses, d'orientation, de difficultés sociales et médicales. Ils seront également chargés de vous communiquer vos résultats d'examen.

Scolarités Masters

 Bâtiment D - 1^{er} étage

 scolarite.masters.dess@univ-tours.fr

 Lundi au vendredi : 08h45-12h00
13h30-17h00

Service relations internationales

Le service des relations internationales est votre interlocuteur pour toutes les questions liées à **vos études à l'étranger**. Vous pouvez aussi vous informer sur nos partenariats et sur l'accueil des étudiants internationaux.

Relations internationales

 Bâtiment B - 2^{ème} étage B229

 anri.dess@univ-tours.fr

 Lundi au vendredi : 09h00-12h00
13h00-16h30

M'informer sur ma Faculté

Site internet

Le site internet officiel de la Faculté **droit.univ-tours.fr** vous permet de retrouver les informations nécessaires concernant votre scolarité et votre vie étudiante. Vous y trouverez également les actualités les plus récentes, les contacts et les détails sur votre formation (maquette, coefficients...).

Instagram



Restez informé et retrouvez des événements en temps réel en suivant le compte instagram officiel de la Faculté **@fac_dess_tours**.



**Notre mission :
vous informer et
vous guider tout
au long de votre
vie universitaire**

Votre Faculté

 50 Avenue Jean Portalis BPO607
37206 Tours Cedex 03

 droit.univ-tours.fr

 [@fac_dess_tours](https://www.instagram.com/fac_dess_tours)



2

Étudier dans ma Faculté

Mes inscriptions	13
Mes examens	13
Mes résultats	14
Mes absences	14
Mon régime spécial d'études (RSE)	14
Mes services numériques	15
Mes ressources pédagogiques	16

Mes inscriptions

Mon Inscription Administrative (IA)

Votre inscription administrative vous confère le statut d'étudiant du 1er septembre au 31 août. Elle est à réaliser chaque année grâce à l'onglet «Réinscription» sur l'ENT. Pour les M2, vous voudrez bien vous rapprocher de votre gestionnaire pédagogique en charge de cette démarche.

N'oubliez pas de régler la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) au préalable.

Mon Inscription Pédagogique (IP)

L'inscription pédagogique est une étape nécessaire au bon déroulement de votre année. Elle est différente de l'inscription administrative que vous avez déjà réalisée. Cette démarche vous permet de choisir et d'officialiser vos enseignements optionnels, votre choix de langue... L'inscription pédagogique se fait chaque année (que vous poursuiviez vos études, que vous redoubliez, que vous changiez de faculté...)

Les inscriptions se déroulent en septembre, vous recevrez une fiche pédagogique à remplir et à retourner à votre gestionnaire.

Sans cette inscription, vous ne pourrez donc pas passer vos examens et par conséquent valider votre année.

Ma carte d'étudiant

En début d'année, vous allez recevoir une carte d'étudiant qui vous donne accès à de nombreux services dont ceux de la Faculté.

Grâce à votre carte d'étudiant, vous pourrez, par exemple :

- Régler vos repas au Restaurant Universitaire (RU) via l'application **Izly** ;
- Accéder aux salles qui vous sont dédiées ;
- Imprimer des documents au sein de la Faculté ;
- Emprunter des livres, documents à la Bibliothèque Universitaire (BU) ;
- Bénéficier de réductions étudiantes.

Elle n'est pas renouvelée chaque année, nous vous conseillons donc d'en prendre soin. Les années suivantes, un autocollant vous sera distribué afin de mettre à jour la date de validité de votre carte d'étudiant.

En cas de perte ou de vol de votre carte, faites immédiatement opposition sur votre porte-monnaie en allant sur le site **Izly** et signalez-le rapidement à votre scolarité.

Vous pourrez obtenir une nouvelle carte auprès de votre service de scolarité. Attention, la réédition est payante ; vous devrez régler 10€ de frais.

 Izly

 izly.fr

Mes examens

Les examens ont lieu à l'issue de chacun des 2 semestres.

2 périodes d'examens sont organisées par année universitaire : une en décembre/janvier pour le premier semestre, une en avril/mai pour le second semestre.

Une seconde session (rattrapages) se déroule en juin pour les 2 semestres.

Le calendrier et les modalités des épreuves vous seront communiqués au plus tard 15 jours avant les épreuves.

Pour les Masters 2, veuillez vous référer à votre calendrier ou aux informations de rentrée, pour connaître vos dates d'examens.



Vous pouvez retrouver le fonctionnement des rattrapages sur :

[droit.univ-tours](#) > [Scolarité](#) > [Vos études](#) > [Rattrapages](#)

En Master, les épreuves sont de 2 types :

- Le **contrôle continu**, qui permet une évaluation régulière. Les absences doivent être justifiées auprès des chargés de travaux dirigés.
- Les **examens terminaux** concernent en principe toutes les autres matières. Les absences doivent être justifiées auprès de la scolarité.



Les deux semestres **ne se compensent pas**. Vous validerez l'année si vous avez la **moyenne supérieure ou égale à 10 aux deux semestres**.

Le règlement des examens

1. Si vous arrivez après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, vous ne serez pas autorisé à entrer dans la salle des examens. Il appartient au responsable de l'épreuve d'autoriser l'entrée d'un étudiant si la cause du retard résulte d'un incident de transport individuel ou collectif. En revanche, aucun temps supplémentaire ne vous sera accordé pour composer.
2. Vous devrez vous présenter à l'entrée de la salle d'examen 30 minutes avant le début de l'épreuve.
3. Vous ne serez pas autorisé à sortir définitivement dans les 45 premières minutes suivant la distribution des sujets.
4. Les sorties temporaires ne sont pas autorisées pour vos épreuves de 2 heures ou moins sauf raison médicale ou impérative. Les sorties temporaires sur des épreuves plus longues ne pourront s'effectuer que 2 heures après le début. Il ne sera toléré la sortie que d'un seul étudiant à la fois. Vous serez accompagné d'un surveillant.
5. Seuls les étudiants munis de leur carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité et dont le nom figure sur les listes d'émargement sont autorisés à composer. Contactez immédiatement votre scolarité en cas de difficulté.
6. L'accès aux salles n'est autorisé qu'avec le matériel nécessaire pour composer (stylos, codes, documents autorisés...). Votre sac doit être déposé en bout de rangée avec tous vos objets connectés éteints.
7. Le seul papier brouillon autorisé est celui remis lors de l'épreuve.
8. À l'issue de l'épreuve, vous devrez sortir en silence afin de ne pas perturber les étudiants qui continuent à composer.
9. L'étudiant auteur/complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude lors d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen se verra traduit devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'université (décret n°92-657 modifié du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur).



Vous pouvez retrouver le règlement des examens sur :

[droit.univ-tours > Scolarité > Vos études >](#)

[Le règlement des examens](#)

Mes résultats

Vos résultats seront disponibles en vous connectant sur votre ENT, onglet [Mon Dossier Web \(MDW\)](#). Vous y trouverez également votre certificat de scolarité.

Aucun résultat ne vous sera communiqué par téléphone.

Mes absences

La présence aux TD est obligatoire et toute absence doit être justifiée par mail auprès de votre chargé de TD qui en appréciera la recevabilité.

Pendant les examens, si vous êtes absent à une épreuve de contrôle continu ou d'examen terminal, le justificatif d'absence doit être communiqué dans un délai maximum de 10 jours à la scolarité.

En cas d'absence injustifiée (TD, examen...), vous serez considéré comme **défaillant** et vous ne pourrez donc pas valider votre année.

Mon Régime Spécial d'Études (RSE)

Le régime spécial d'études (RSE) est destiné aux étudiants ayant besoin d'aménagements d'emploi du temps, d'un mode de contrôle des connaissances adapté, de dispense de TD...

Pour bénéficier de ce régime, vous devez être :

- Étudiant salarié (200 heures de travail minimum pendant le semestre, 400 heures pendant l'année universitaire ou enseigner au moins 160 heures sur l'année universitaire)
- Étudiant engagé dans un service civique
- Étudiant auto-entrepreneur
- Étudiant sportif de haut et bon niveau
- Étudiant ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général ou labellisée "Association de l'Université de Tours" (président, secrétaire et trésorier)
- Étudiant élu
- Étudiant artiste confirmé dans un cadre semi-professionnel et/ou dans le but d'une professionnalisation
- Étudiant ayant des problèmes de santé (p. 41)
- Étudiant aidant

Régime Spécial d'Études

 Bâtiment D au 1e étage D118

 scolarite.masters.dess@univ-tours.fr

 02 47 36 10 67



Vous pouvez retrouver les informations relatives au RSE sur :

[droit.univ-tours > Scolarité > Vos études >](#)

[Régime spécial d'études](#)

Les accès à votre ENT sont mentionnés en début d'année sur votre certificat de scolarité. Vous recevrez votre mot de passe par SMS lors de l'activation de votre compte.

Votre adresse mail universitaire est personnelle et inscrite sur votre carte étudiante (prenom.nom@etu.univ-tours.fr).

Consultez votre messagerie dès la rentrée et régulièrement via l'ENT. Vous recevrez tout au long de l'année des informations importantes liées à votre scolarité et à votre vie étudiante.



ATTENTION

Parmi vos mails, certains contiennent des informations précieuses. C'est le mode de communication privilégié de la Faculté.

Lisez et portez une attention particulière aux mails notamment envoyés par :

- doyen.dess@univ-tours.fr
- scolarite.masters.dess@univ-tours.fr
- secretariatgeneral.dess@univ-tours.fr
- ceux de vos responsables d'année et de vos enseignants

Pour une meilleure utilisation, vous pouvez transférer votre boîte mail étudiante sur votre service de messagerie habituel. La création de filtres vous permet aussi de repérer facilement les mails importants à lire.



Vous pouvez retrouver les informations relatives à l'ENT sur :

[droit.univ-tours > Bibliothèque & ressources numériques > ENT](#)

Mes services numériques

Mon ENT

L'Université de Tours met à votre disposition un Espace Numérique de Travail (ENT) personnalisé, qui vous donne accès à un ensemble d'outils et de services en ligne :



Messagerie email



Emploi du temps



Ressources documentaires



Cours en ligne (CELENE)

20/20

Résultats d'examens



Convention de stage

et plus encore...



Informatique

 Bâtiment A - 2^{ème} étage A255

 assistance.etudiants@listes.univ-tours.fr

 Lundi au vendredi : 09h00-12h00
13h00-17h00

Mon espace CELENE

Via votre ENT, vous pouvez accéder à votre espace **CELENE**. Il s'agit d'une plateforme sur laquelle vos enseignants peuvent déposer leurs supports de cours, communiquer des questionnaires ou créer des espaces de dépôt de devoir.

Il faudra vous inscrire au cours que vous aurez sélectionné.

Lorsque CELENE vous demande une clef d'inscription, il faut saisir le mot de passe que vous aura communiqué votre enseignant. Si vous n'en disposez pas, vous devez le contacter par mail car il est le seul habilité à vous le fournir.



Vous pouvez retrouver les informations relatives à l'Espace CELENE sur :

[droit.univ-tours > Bibliothèque & ressources numériques > Cours en ligne \(CELENE\)](#)

Mes accès wifi

UTSPOT est une couverture WIFI sécurisée disponible sur tous les sites de l'Université.

En vous y connectant, une fenêtre va s'ouvrir sur votre appareil et vous utiliserez vos identifiants ENT pour finaliser la connexion.

Mes impressions

Vous pouvez utiliser les photocopieuses et imprimantes de la BU, des salles informatiques ou des couloirs de l'Université avec votre carte d'étudiant rechargée.

Pour cela, allez sur imprimer.univ-tours.fr et connectez-vous avec vos identifiants ENT. Localisez l'onglet Impression web sur le menu à gauche et cliquez sur le bouton «Envoyer un travail».

Mon assistance numérique

Elle vous aidera à résoudre vos problèmes informatique/de connexion. Vous la trouverez sur la page de connexion de votre ENT. Il s'agit de l'un des 4 onglets présents avant votre connexion intitulé «Assistance connexion étudiants».

Vous pourrez alors activer votre compte ENT ainsi que récupérer un nouveau mot de passe en cas d'oubli de celui-ci.

Si votre problème persiste, n'hésitez pas à contacter le service informatique via assistance.etudiants@listes.univ-tours.fr.

Mes ressources pédagogiques

Bibliothèques

Vous trouverez 2 bibliothèques sur le site de la Faculté.

➤ Bibliothèque Universitaire (BU)

Située bâtiment C, la BU concentre les ressources nécessaires et un large espace de travail.

Des documents et ouvrages sur le droit mais aussi la géographie, l'économie et la gestion y sont disponibles. Vous pouvez aussi y retrouver des revues, BD, romans...

Des postes informatiques, des salles de travail en groupe ainsi que des espaces de repos et de lecture sont à votre disposition pour travailler dans les meilleures conditions.



Tous les ans, lors des périodes d'examens, la BU étend ses horaires jusqu'à 22 heures.

Vous pouvez consulter les horaires d'ouverture de la BU, son affluence et réserver des salles de travail en groupe sur le site [Affluences.com](https://www.affluences.com) ou en téléchargeant l'application.

BU

 Bâtiment C

 bu.deux-lions@univ-tours.fr

 02 47 36 11 10

 08h30 - 19h00 du lundi au vendredi,
9h - 18h le samedi

 Vous pouvez retrouver les informations relatives à la BU sur :

[droit.univ-tours > Bibliothèques & ressources numériques > Bibliothèque universitaire des Deux Lions](#)

➤ Bibliothèque Droit Recherche (BDR)

Situé au premier étage du bâtiment D, cet espace met à disposition plus de 13 000 ouvrages en lien avec la recherche dans les différentes disciplines du droit et de la science politique.

Elle est réservée aux enseignants, doctorants et étudiants de master 2 de la Faculté. Toutefois, la BDR faisant pleinement partie du réseau documentaire local, elle permet aux autres étudiants d'accéder à ses ouvrages par l'intermédiaire de la Direction des Bibliothèques & des archives (DBA) à la BU des 2 Lions (prêt navette, prêt entre bibliothèques).

BDR

 Bâtiment D - 1^{er} étage

 02 47 36 11 81

 Lundi au vendredi : 07h30-20h00
(accessible par badge)

 Vous pouvez retrouver les informations relatives à la BDR sur :

[droit.univ-tours > Bibliothèques & ressources numériques > Bibliothèque de recherche](#)

Faclab

Le faclab vous donne les outils nécessaires pour la création de projets universitaires numériques accompagné par des ingénieur(e)s en multimédia.

Pour profiter de cet espace et de l'accompagnement de l'équipe, il faut que votre projet soit en lien avec votre formation et encadré par un enseignant.



- Un espace de réunion avec un tableau interactif est à votre disposition.
- Un espace de tournage avec du matériel audiovisuel (micro, caméra, trépied, fond vert...).
- Un espace de montage composé de différents postes informatiques avec la suite Adobe.

 **Mêlez la créativité
à vos projets
universitaires grâce
à l'équipe du faclab**

Faclab

 Bâtiment B - 1^{er} étage

 newteach.univ-tours.fr

 Vous pouvez retrouver les informations relatives au faclab sur :
[droit.univ-tours > Bibliothèques & ressources numériques > faclab](#)

Centre de Ressources en Langues

Il est dédié à la pratique des langues vivantes en autonomie et en fonction de vos besoins. L'accent est notamment mis sur la pratique orale avec le professeur et/ou les étudiants tuteurs d'anglais présents sur place.

Vous pourrez bénéficier :

- d'espaces de lecture avec des dossiers de travail, des journaux, des revues spécialisées, des livres de littérature, des manuels autocorrectifs, des dictionnaires...
- d'espaces informatiques avec logiciels spécialisés et accès à internet (médias en ligne, stations de radio et chaînes de télévision, activités ciblées sur les différentes compétences linguistiques...).
- d'espaces de conversation pour des ateliers thématiques ou une expression orale intensive.

Chacun peut donc travailler à son rythme et à son niveau au CRL



**18 postes
informatiques**



**4 espaces de
conversation**



**22 places
de lecture**

 CRL

 Bâtiment A - A210 et A201



Vous pouvez retrouver les informations relatives au CRL sur :

[droit.univ-tours > Bibliothèques & ressources numériques > Centre de Ressources en Langues](#)

- Il est possible de postuler en tant que tuteur CRL (emploi rémunéré).



Mes associations étudiantes



**Retrouvez toutes les
informations sur vos
associations sur le site
internet**



[droit.univ-tours > Vie étudiante > Associations étudiantes](#)







Ma formation

Master 1

Mes enseignements	22
Calendrier universitaire	24
La recherche d'apprentissage	25

Master 2

Mes enseignements	28
Calendrier de l'alternance	30
L'apprentissage	31
Le mémoire	32
Règlement des études et des examens	32

Master 1

Mes enseignements

Semestre 7

M 1 - Enseignements fondamentaux

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Droit des collectivités territoriales	30H	15H	7	2
Droit de la commande publique	30H	15H	7	2

M 2 - Enseignements complémentaires

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Une matière au choix :				
Droit de l'aide et de l'action sociale	30H	-	4	2
Politiques publiques	30H	-	4	2
Gestion budgétaire et comptable publique	30H	-	4	2

M 3 - Enseignements de spécialisation

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Une matière au choix :				
Mémoire	-	12H	3	1
Pratique juridique	-	12H	3	1
Et				
Droit de l'environnement	30H	-	3	1
Contentieux constitutionnel	30H	-	3	1

M 4 -Langues étrangères

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Langue vivante	-	18H	3	1

Semestre 8

M 1 - Enseignements fondamentaux

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Droit de l'urbanisme	30H	15H	7	2
Droit et gestion des services publics	30H	15H	7	2

M 2 - Enseignements complémentaires

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Droit public de la concurrence	30H	-	5	1
Finances locales	30H	-	5	1

M 3 - Préparation à la vie professionnelle

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Une matière au choix :				
Mémoire	-	10H	3	1
Pratique juridique	-	10H	3	1
Stage (rapport + soutenance)	-	10H	3	1
Et				
Insertion professionnelle	-	12H	-	-

M 4 - Langues étrangères

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Langue vivante	-	18H	3	1

Stage*

Les stages « maquette » sont d'une durée de 3 semaines minimum et donnent lieu à la rédaction d'un mémoire, avec soutenance. En cas de choix de la pratique juridique ou du mémoire, des stages volontaires restent possibles, sans condition de durée, en dehors des périodes de cours et d'examens. Ils ne donnent pas lieu à la rédaction d'un mémoire. Pour avoir toutes les infos sur les stages, voir p. 37



2026

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 Ma	2 Ma	1 Ju	2 Ju	1 No	2 No	1 Mo	2 Sa	1 Ve	2 Sa	1 Lu	2 Ma	1 Lu	2 Ju	1 Sa	2 Di	1 Ma	2 Mo	3 Ju	4 Mo
3 Ju	4 Ju	rentrée	3 Ju	3 Mo	3 Ju	2 Mo	3 Di			2 Mo	3 Mo	3 Mo	3 Sa	3 Ju	4 Di	2 Mo	3 Ju	4 Mo	5 Mo
4 Mo	4 Di		4 Mo	4 Ju	4 Ve	5 Sa	5 Mo	4 Ju	5 Mo	5 Mo	5 Mo	5 Mo	4 Di	5 Mo	5 Sa	4 Mo	5 Sa	5 Mo	6 Mo
5 Mo	5 Sa		5 Mo	5 Ju	6 Mo	6 Di	6 Mo	6 Mo	5 Mo	6 Sa	6 Sa	6 Mo	6 Mo	6 Mo	6 Di	6 Di	6 Di	6 Mo	7 Mo
6 Di	6 Mo		6 Mo	6 Mo	7 Sa	7 Mo	7 Mo	7 Mo	6 Mo	7 Di	7 Di	7 Mo	7 Mo	7 Mo	7 Mo	7 Mo	7 Mo	7 Mo	8 Mo
7 Mo	8 Mo		8 Mo	8 Ju	8 Di	9 Mo	8 Mo	9 Sa	Semaine de révision	9 Sa	9 Mo	10 Mo	9 Mo	10 Sa	10 Sa	10 Sa	9 Mo	10 Mo	10 Mo
8 Mo	9 Mo	9 Mo	9 Mo	9 Mo	10 Mo	9 Mo	10 Ju		10 Di	10 Mo	11 Ju	11 Ju	11 Mo	11 Di	11 Di	10 Mo	11 Mo	11 Mo	12 Mo
10 Ju	10 Mo	10 Mo	10 Mo	10 Sa	11 Mo	10 Ju	11 Mo		11 Mo	11 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	11 Mo	12 Mo	12 Mo	13 Mo
11 Mo	11 Mo	11 Mo	11 Di	11 Mo	12 Sa	11 Mo	12 Sa	11 Mo	12 Mo	11 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Mo	13 Mo
12 Sa	12 Mo	12 Mo	12 Mo	12 Sa	13 Mo	12 Ju	13 Mo	12 Mo	13 Mo	12 Mo	13 Mo	13 Mo	13 Mo	13 Mo	13 Mo	12 Mo	13 Mo	13 Mo	14 Mo
13 Di	13 Mo	13 Mo	13 Mo	13 Mo	14 Sa	13 Mo	14 Sa	13 Mo	14 Ju	13 Mo	14 Di	14 Di	14 Di	14 Mo	14 Mo	13 Mo	14 Mo	14 Mo	15 Mo
14 Lu	14 Mo	14 Mo	14 Mo	14 Sa	15 Mo	14 Lu	15 Mo	14 Mo	15 Mo	14 Mo	15 Mo	15 Mo	15 Mo	15 Mo	15 Mo	14 Mo	15 Mo	15 Mo	16 Mo
15 Mo	15 Ju	15 Mo	15 Ju	15 Di	16 Mo	15 Mo	16 Sa	15 Mo	16 Sa	15 Mo	16 Mo	16 Mo	16 Mo	16 Mo	16 Mo	15 Mo	16 Mo	16 Mo	17 Mo
16 Mo	16 Mo	16 Mo	16 Mo	16 Mo	17 Sa	16 Mo	17 Sa	16 Mo	17 Di	16 Mo	17 Mo	17 Mo	17 Mo	17 Mo	17 Mo	16 Mo	17 Mo	17 Mo	18 Mo
17 Ju	17 Mo	17 Mo	17 Mo	17 Mo	18 Mo	17 Mo	18 Mo	17 Mo	18 Mo	17 Mo	18 Mo	18 Mo	18 Mo	18 Mo	18 Mo	17 Mo	18 Mo	18 Mo	19 Mo
18 Mo	18 Mo	18 Mo	18 Di	18 Mo	19 Sa	18 Mo	19 Sa	18 Mo	20 Mo	18 Mo	19 Mo	19 Mo	19 Mo	19 Mo	19 Mo	18 Mo	19 Mo	19 Mo	20 Mo
19 Sa	19 Mo	19 Mo	19 Mo	19 Mo	20 Mo	19 Mo	20 Mo	19 Mo	20 Mo	19 Mo	20 Mo	20 Mo	20 Mo	20 Mo	20 Mo	19 Mo	20 Mo	20 Mo	21 Mo
20 Di	20 Mo	20 Mo	20 Mo	20 Mo	21 Sa	20 Mo	21 Sa	20 Mo	22 Mo	20 Mo	21 Mo	21 Mo	21 Mo	21 Mo	21 Mo	20 Mo	21 Mo	21 Mo	22 Mo
21 Lu	21 Mo	21 Mo	21 Mo	21 Mo	22 Ju	21 Mo	22 Ju	21 Mo	23 Mo	21 Mo	22 Mo	22 Mo	22 Mo	22 Mo	22 Mo	21 Mo	22 Mo	22 Mo	23 Mo
22 Mo	22 Mo	22 Mo	22 Mo	22 Mo	23 Di	22 Mo	23 Di	22 Mo	24 Mo	22 Mo	23 Mo	23 Mo	23 Mo	23 Mo	23 Mo	22 Mo	23 Mo	23 Mo	24 Mo
23 Mo	23 Mo	23 Mo	23 Mo	23 Mo	24 Sa	23 Mo	24 Sa	23 Mo	25 Mo	23 Mo	24 Mo	24 Mo	24 Mo	24 Mo	24 Mo	23 Mo	24 Mo	24 Mo	25 Mo
24 Ju	24 Mo	24 Mo	24 Mo	24 Mo	25 Mo	24 Mo	25 Mo	24 Mo	26 Mo	24 Mo	25 Mo	25 Mo	25 Mo	25 Mo	25 Mo	24 Mo	25 Mo	25 Mo	26 Mo
25 Mo	25 Mo	25 Mo	25 Mo	25 Mo	26 Sa	25 Mo	26 Sa	25 Mo	27 Mo	25 Mo	26 Mo	26 Mo	26 Mo	26 Mo	26 Mo	25 Mo	26 Mo	26 Mo	27 Mo
26 Sa	26 Mo	26 Mo	26 Mo	26 Mo	27 Di	26 Mo	27 Di	26 Mo	28 Mo	26 Mo	27 Mo	27 Mo	27 Mo	27 Mo	27 Mo	26 Mo	27 Mo	27 Mo	28 Mo
27 Di	27 Mo	27 Mo	27 Mo	27 Mo	28 Ju	27 Mo	28 Ju	27 Mo	29 Mo	27 Mo	28 Mo	28 Mo	28 Mo	28 Mo	28 Mo	27 Mo	28 Mo	28 Mo	29 Mo
28 Lu	28 Mo	28 Mo	28 Mo	28 Mo	29 Sa	28 Mo	29 Sa	28 Mo	30 Mo	28 Mo	29 Mo	29 Mo	29 Mo	29 Mo	29 Mo	28 Mo	29 Mo	29 Mo	30 Mo
29 Mo	29 Mo	29 Mo	29 Mo	29 Mo	30 Ju	29 Mo	30 Ju	29 Mo	31 Mo	29 Mo	30 Mo	30 Mo	30 Mo	30 Mo	30 Mo	29 Mo	30 Mo	30 Mo	31 Mo
30 Mo	30 Mo	30 Mo	30 Mo	30 Mo	31 Sa	30 Mo	31 Sa	30 Mo		30 Mo	31 Mo	31 Mo	31 Mo	31 Mo	31 Mo	30 Mo	31 Mo	31 Mo	32 Mo

La recherche d'apprentissage



Chers futurs apprentis,

Choisir l'apprentissage, c'est opter pour une voie d'excellence.

C'est le moyen idéal pour s'épanouir, comprendre concrètement les réalités de votre futur métier et faciliter votre insertion professionnelle. Notre engagement, partagé avec l'équipe de l'UFR DESS, est de vous accompagner dans votre transformation en professionnels responsables et compétents, prêts à relever les défis de demain. C'est aussi la possibilité, avec le soutien du CFA des Universités Centre-Val de Loire, de mener des projets collectifs et individuels pour enrichir votre expérience apprentissage.

Rejoignez-nous pour construire ensemble votre avenir !

Françoise Le Vézou - Directrice du CFA des Universités Centre-Val de Loire

+140 FORMATIONS

97,52% TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME

82,42% TAUX D'INSERTION EN EMPLOI

6 mois après l'obtention du diplôme

+1 925 EMPLOYEURS PARTENAIRES

2 605 APPRENTIS
En 2025

28 324 APPRENTIS FORMÉS
Depuis 2004

Le CFA des Universités Centre-Val-de-Loire

C'est un centre de formation 100% dédié à l'apprentissage dans le supérieur. Présent sur l'ensemble des composantes de l'Université d'Orléans et de l'Université de Tours, ainsi qu'à l'ESAD Orléans.

Quand s'informer sur l'apprentissage et se lancer ?

Dès le début de votre Master 1, vous pouvez commencer à vous informer sur l'apprentissage : les chargé(es) d'apprentissage du CFA des Universités Centre Val de Loire sont là pour vous répondre !

Dès janvier, ils/elles organiseront une réunion d'information au sein de l'UFR DESS, suivie d'un **atelier pratique pour la recherche de votre contrat d'apprentissage** :

- Création de CV et lettre de motivation
- Préparation à l'entretien
- Accompagnement dans la recherche d'employeur

Et ensuite ? Vous bénéficiez d'un **suivi individuel et personnalisé** jusqu'à la signature du contrat (et vers votre insertion professionnelle !).

Les avantages concrets de l'apprentissage

- Formation diplômante (Licence Pro, Master, DCG/DSCG)
- Expérience professionnelle valorisante
- Contrat de travail + salaire mensuel
- Statut salarié : congés, mutuelle, retraite, etc.
- Insertion professionnelle rapide
- Suivi individuel par nos chargées d'apprentissage

Avec le CFA des Universités Centre-Val de Loire, vous pouvez également vivre une expérience de mobilité internationale pendant votre contrat d'apprentissage.

Les étapes pour devenir apprenti(e)

1. S'inscrire dans une formation ouverte à l'apprentissage
2. Être admis
3. Pré-inscription sur le portail du CFA
4. Recherche structure d'accueil et signature du contrat
5. Bienvenue dans l'apprentissage !

Se préparer efficacement à l'entretien de recrutement

Côté dossier :

- CV professionnel
- Profil LinkedIn
- Lettre de motivation personnalisée

Côté posture :

- Entraînement à l'entretien
- Adopter une attitude professionnelle
- Savoir présenter son projet professionnel et sa formation

Trouver une structure d'accueil

- Mobiliser son réseau (enseignants, proches..)
- Faire des candidatures spontanées
- Relancer efficacement
- Utiliser la plateforme **CFA GRIMP** : plateforme personnalisée d'accompagnement dédiée à la recherche de contrats d'apprentissage.



Vous n'êtes pas seul(e) ! En résumé

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire vous accompagne tout au long de votre parcours grâce à ses Chargées d'apprentissage :

- Ateliers d'accompagnement
- Suivi personnalisé
- Offres adaptées à votre profil
- Mises en relation avec les structures d'accueil
- Accompagnement dans toutes vos démarches étudiants

Vos contacts à l'UFR DESS

Les chargées d'apprentissage :

 **Anne PORCHER**
anne.porcher@cfa-univ.fr

 **Élise BRAUDEY**
elise.braudey@cfa-univ.fr

 **Marion M'BOU-MOUKASSA**
marion.mboumoukassa@cfa-univ.fr

 Bâtiment D - Bureau D113

Retrouvez-nous : www.cfa-univ.fr

 CFA des Universités Centre-Val de Loire

 cfadesuniversites_ formations

 CFA des Universités Centre-Val de Loire

 CFA des Universités Centre-Val de Loire

Master 2

Mes enseignements

Semestre 9

M 1 - Cadre et enjeux de l'action publique (fondamentaux)

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Droit des collectivités territoriales et intercommunalités	22H	-	3	2
Droit financier local	22H	-	3	2
Management des ressources humaines	15H	-	3	1
Responsabilités des acteurs locaux	9H	-	2	1

M 2 - Champs de l'action publique (analyses sectorielles)

Matières	Cours	TD	ECTS (8)	Coeff (4)
Politiques de la ville	15H	-	-	-
Démocratie locale et dispositifs de concertation	15H	-	-	-
Politiques locales et sécurité intérieure	15H	-	-	-
Politiques culturelles territoriales	15H	-	-	-

M 3 - Outils, langages et techniques méthodologiques

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Méthodologie de rédaction juridique	-	20H	3	2
Méthodologie de conduite de projet	-	14H	2	1
Stratégies et pratiques de la communication territoriale	10H	-	2	1
Systèmes d'information	-	15H	2	1
Anglais	-	20H	2	1

Semestre 10

M 1 - Performance publique (fondamentaux)

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Pilotage de l'action publique territoriale	20H	-	3	2
Achat public	20H	-	3	2
Expertise et évaluation des politiques publiques	20H	-	3	1
Stratégie foncière et gestion du patrimoine	10H	-	1	1

M 2 - Secteurs de l'action publique (analyses sectorielles)

Matières	Cours	TD	ECTS (8)	Coeff (4)
Partenariats locaux	15H	-	-	-
Stratégies économiques territoriales	15H	-	-	-
Contentieux de l'urbanisme	15H	-	-	-
Action sanitaire et sociale territoriale	15H	-	-	-

M 3 - Méthodes et pratiques professionnelles

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Pratiques professionnelles de management	-	24H	3	2
RGPD et collectivités territoriales	9H	-	1	1
Anglais	-	20H	2	1
Insertion professionnelle	-	10H	-	-

M 4 - Mémoire de spécialisation

Matières	Cours	TD	ECTS	Coeff
Voie professionnelle : mémoire d'apprentissage ou de stage et soutenance	-	-	6	3
Voie recherche : mémoire de recherche et soutenance	-	-	6	3

Formation : M2 DGPL 37 - Droit et Gestion Publique Locale

Périodes "Entreprise"
Périodes "Université"

Date du début du cycle de formation	Point en
Date de fin de cycle de formation, correspondant au dernier examen	

Point en distanciel avec le Responsable de la Formation

**université
de TOURS** Faculté de droit, économie
et sciences sociales

La date de début du contrat peut être antérieure de 3 mois à la date de début du cycle de formation.

Calendrier prévisionnel

[illegible]

*Version à titre indicatif sur le rythme de l'alternance. La dernière version à jour est disponible auprès de la chargée/du chargé d'Apprentissage. Lorsque l'étudiant-apprenti n'est pas en cours il doit être en entreprise durant la période de son contrat lorsque la localisation de celle-ci le permet.

L'employeur est en droit d'effectuer un retrait sur la rémunération correspondant à une « non-activité » en établissement de formation (se référer aux dispositions conventionnelles de l'entreprise).

L'apprentissage

Que signifie « être apprenti(e) » ?

Vous êtes apprentis au CFA des Universités Centre-Val de Loire, un centre de formation 100 % dédié à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Il est présent à l'Université d'Orléans, l'Université de Tours, l'ESAD Orléans : sur 19 autres sites de formation.

En apprentissage, vous êtes salarié·e en formation : vous signez un contrat de travail et vous bénéficiez des mêmes droits qu'un salarié classique.

Un accompagnement personnalisé

À l'Université : vous serez suivi(e) par un tuteur universitaire, membre de l'équipe pédagogique, qui veille à votre intégration et au bon déroulement de votre mission en structure d'accueil.

En structure d'accueil : un maître d'apprentissage vous accompagnera et partagera avec vous son expérience et son savoir-faire.

Au CFA des Universités Centre-Val de Loire : une chargée d'apprentissage vous suivra tout au long de l'année pour vous soutenir.

Les avantages concrets de l'apprentissage

En tant qu'apprenti.e vous avez le droit à :

- Accès aux droits sociaux : congés payés, protection sociale, mutuelle, retraite
- Couverture en cas d'accident ou de maladie, que ce soit en structure d'accueil ou à l'université
- Possibilité de télétravail, si la structure d'accueil l'autorise
- Exonération partielle des salaires perçus
- Droit à l'assurance chômage à la fin de votre contrat
- Une aide financière pour passer votre permis de conduire

Vos engagements

En signant votre contrat d'apprentissage, vous vous engagez à :

- Réaliser les missions confiées par votre employeur
- Respecter les règlements intérieurs de la structure d'accueil, de l'université et du CFA

- Assister régulièrement aux cours et activités pédagogiques
- Se présenter aux examens et évaluations
- Informer rapidement en cas d'absence et fournir les justificatifs nécessaires
- Utiliser régulièrement l'Espace de suivi numérique ES@ pour suivre votre parcours et faire valider votre progression par votre maître d'apprentissage et votre tuteur

En tant que salarié(e), vous devez justifier toute absence ou retard (arrêt maladie, convocation officielle, événement familial...).

- Le CFA des Universités Centre-Val de Loire déclare toutes vos absences à votre employeur
- En cas d'absence non justifiée, une retenue sur salaire peut être appliquée
- En cas d'arrêt maladie, comme tout salarié, vous devez envoyer votre certificat sous 48h à votre employeur. *Si vous n'avez pas de médecin traitant, contactez la CPAM ou SOS Médecin pour en désigner un.*



En cas de rupture de contrat avant les examens finaux, vous ne pourrez pas valider votre diplôme

Pour en savoir plus :

N'hésitez pas à contacter la chargée d'apprentissage pour le Master 2 DGPL :

 **Anne PORCHER**
anne.porcher@cfa-univ.fr

 Bâtiment D - Bureau D113

Retrouvez-nous aussi sur : www.cfa-univ.fr

Le mémoire

Dans tous les cas, le mémoire est produit individuellement sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur.

En Master 1

Il vous est possible de vous initier à la recherche par la rédaction d'un mémoire. Sa finalité est de vous amener à construire une réflexion théorique et argumentée sur un sujet ciblé. Il donne lieu à une pré-soutenance (à l'issue du semestre 1 – janvier) et à une soutenance (à l'issue du semestre 2 – mai).

Un document sera fourni afin de vous aider à réaliser votre mémoire de recherche, en vous donnant les principaux conseils pratiques et en vous rappelant les règles formelles à respecter.

En Master 2

En Master 2, qu'il soit en voie professionnelle (stage ou apprentissage) ou en voie recherche, vous rédigez un mémoire.

Pour la voie professionnelle :

➤ **Apprentissage** : le mémoire de recherche appliquée donne lieu à une soutenance à l'issue de l'alternance devant un jury composé d'un universitaire et d'un ou de plusieurs professionnels de la structure d'accueil.

➤ **Stage conventionné de fin d'études** : il est d'une durée minimale de deux mois. Le mémoire est encadré par un professionnel au sein de l'organisme d'accueil et par un enseignant du Master 2. Il donne lieu à soutenance en septembre selon des modalités similaires à l'apprentissage.

Pour la voie recherche :

L'étudiant rédige un mémoire, sous la direction d'un des enseignants du parcours qui est soutenu devant un Jury constitué de deux universitaires dont le directeur du mémoire.

Un document sera fourni afin de vous aider à réaliser votre mémoire, en vous donnant les principaux conseils pratiques et en vous rappelant les règles formelles à respecter.

Règlement des études et des examens

Article 1 : Organisation de la formation.

Le Master 2 Droit public parcours Droit et Gestion publique locale est organisé sur deux semestres correspondant aux semestres 9 et 10 du Master. Chaque semestre a une valeur de 30 au regard du

système européen de transfert de crédits (ECTS).

Le semestre 9 comporte trois modules (M) et le semestre 10, quatre.

Les semestres comportent des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués.

- M9-1 : Cadre et enjeux de l'action publique

- M9-2 : Champs de l'action publique

- M9-3 : Outils, langages et techniques méthodologiques

- M10-1 : Performance publique

- M10-2 : Secteurs de l'action publique

- M10-3 : Méthodes et pratiques professionnelles

- M10-4 : Mémoire de spécialisation.

L'étudiant choisit soit la voie professionnelle (apprentissage ou stage) soit la voie recherche.

Les étudiants inscrits sont soumis à une obligation d'assiduité concernant l'assistance à l'ensemble des enseignements du cursus. Toute absence doit être justifiée auprès de l'équipe de direction et du secrétariat.

Article 2 : Conditions de validation des éléments pédagogiques, modules et semestres.

Les éléments pédagogiques (EP) où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'EP emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il y a compensation entre les notes, pondérées par leurs coefficients, des éléments pédagogiques appartenant à un même module.

Les modules où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement acquis et capitalisés.

L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il y a compensation entre les notes, pondérées par leurs coefficients, des modules d'un même semestre sous réserve au semestre 2 (10), du module 10-4.

Le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne demeure acquis pour la seconde session.

Il n'y a aucune compensation entre les semestres.

Il n'y a aucune compensation au semestre 2 (10) entre la note du module 10-4 (mémoire/soutenance) et la note d'un quelconque autre module.

Au module 10-4, l'étudiant doit avoir une note supérieure ou égale à la moyenne à son mémoire ainsi qu'à sa soutenance.

Les examens sont organisés sous forme de sessions, à raison de deux sessions par semestre, à l'exception du mémoire - d'apprentissage ou de stage ou de recherche - qui se déroule en session unique.

Les épreuves écrites ou orales des secondes sessions de chaque semestre ne sont pas nécessairement organisées selon les mêmes modalités que les premières sessions.

Article 3 : Modalités de contrôle des connaissances des modules 9-1 et 9-3, 10-1 et 10-3.

Chacun des EP de ces modules fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu ou d'une épreuve terminale en première session.

L'épreuve finale peut être, au choix des enseignants concernés : un écrit ; un oral.

En seconde session, un examen terminal est organisé.

Article 4 : Modalités de contrôle des connaissances spécifiques aux modules 9-2 et 10-2.

Les modules 9-2 et 10-2 sont évalués à hauteur du module en tant que tel.

Dans chaque enseignement concerné, deux sujets sont proposés lors du premier cours sous forme de travaux de groupe; les étudiants se positionnent, en début de semestre et au choix, sur un des sujets proposés. Le suivi des quatre cours reste obligatoire.

Le travail demandé consiste en la rédaction d'un mémoire répondant aux standards universitaires et compte une vingtaine de pages hors table des matières, bibliographie et annexes ; il est à remettre une semaine avant la soutenance qui se déroule en janvier dans le cadre de la séquence «examens» au titre du semestre 1 (9) et en avril au titre du semestre 2 (10).

La soutenance du mémoire avec diaporama est d'une durée de 20 minutes et est suivie d'une discussion de 10 minutes.

Article 5 : Précisions sur le module 10-4, Mémoire de spécialisation.

Qu'il soit en voie professionnelle (stage ou apprentissage) ou en voie recherche, l'étudiant rédige un mémoire :

- Pour la voie professionnelle :

* L'étudiant-apprenti rédige un mémoire, avec soutenance, dans le cadre de son apprentissage. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé du tuteur universitaire et du Maître d'apprentissage. Deux notes sont attribuées à l'issue de la soutenance [soutenance, coeff. 1 / mémoire, coeff. 2].

* L'étudiant effectue un stage d'une durée minimale de deux mois dans une même structure en dehors des périodes de cours et d'examens en collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale, préfecture ... ou encore dans le secteur privé partenaire des collectivités (cabinet de consultants, association, entreprise publique locale ...). La période de stage

est généralement comprise entre avril et août ; elle peut être prolongée, par exception, jusqu'à la date limite et impérative du 30 septembre. Le stage conventionné est encadré par un professionnel au sein de l'organisme d'accueil et par un enseignant du Master 2.

Il donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance. Deux notes sont attribuées [de soutenance, coefficient 1 / de mémoire, coefficient 2].

- Pour la voie recherche :

L'étudiant rédige un mémoire, sous la direction d'un des enseignants du parcours qui est soutenu devant un Jury constitué de deux universitaires dont le directeur du mémoire. Deux notes sont attribuées [de soutenance, coeff. 1 / de mémoire, coeff. 2]. Dans tous les cas, le mémoire fait l'objet d'une session unique.

La note obtenue au M10-4 n'est pas compensable avec celles des autres modules du semestre.

L'étudiant ne peut pas valider le M10-4 s'il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au mémoire et à la soutenance.

Article 6 : Régime spécial.

1. Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en formation initiale et ne peut être accordé aux étudiants en formation continue ou en apprentissage.

2. Pour les catégories d'étudiants bénéficiaires, s'ils le souhaitent, d'un régime spécial d'études et de contrôle des connaissances dérogeant sur certains points au régime général, se reporter à l'annexe 3 du Règlement des études et des examens de l'université de Tours (2024).

Article 7 : Attribution des mentions et délivrance du diplôme.

1. La mention de réussite est attribuée sur les deux semestres du Master 2 Droit et Gestion publique locale.

Mention « Passable »
10/20 < note < 11.99/20

Mention « Assez Bien »
12/20 ≤ note < 13.99/20

Mention « Bien »
14/20 ≤ note < 15.99/20

Mention « Très Bien »
Note ≥ 16/20.

2. Le diplôme de master est délivré à l'issue de quatre semestres, attribuant 120 crédits européens.

Article 8 : Redoublement.

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Jury.



4

Enrichir mon parcours d'études

Mes stages	36
Mes mobilités internationales	36
Mon accompagnement dans la vie professionnelle	37
Ma participation à la vie de ma Faculté	37

Mes stages



Vous pouvez retrouver les informations relatives aux stages sur : [droit.univ-tours > Scolarité > Effectuer un stage](#)



Vous pouvez retrouver les informations relatives aux stages à l'étranger sur : [droit.univ-tours > International > Partir étudier à l'étranger > Stage à l'étranger](#)

Modalités et règles

Les stages se déroulent obligatoirement dans le cadre d'un cursus. En d'autres termes, ils doivent être inscrits dans la maquette de formation et ne donnent pas, en revanche, nécessairement lieu à l'attribution d'une note.

- Un stage doit obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage conclue entre le stagiaire, l'organisme d'accueil, l'enseignant référent et l'Université. Le stage ne peut pas commencer avant la signature de la convention par toutes les parties.
- Le stagiaire est encadré par un enseignant-référent. Celui-ci a pour rôle d'accompagner l'étudiant pendant le stage (lequel doit être nécessairement en relation avec la formation suivie), de veiller à son bon déroulement et au respect de la convention de stage. En cas de difficulté pendant le stage, l'étudiant doit lui en référer pour obtenir aide et conseils.
- Le stage doit avoir lieu entre le 1er septembre et le 31 août de l'année en cours. Il peut être effectué en continu ou en discontinu. Il est important de définir dans la convention le planning de présence de l'étudiant, car le stage ne peut pas se dérouler durant les périodes de cours et d'examens.

La durée d'un stage volontaire doit être compris entre 5 jours et 6 mois dans le même organisme d'accueil. Il est possible d'effectuer plusieurs stages dans différents organismes pour une durée cumulée supérieure à 6 mois. Des stages à l'étranger sont également possibles.



Vous pouvez retrouver vos gestionnaires sur : [droit.univ-tours > Formations > Masters](#)

Mes mobilités internationales

La Faculté vous offre également la possibilité d'étudier à l'étranger : Erasmus+ (en Europe) et accords internationaux (hors Europe). Pour partir en mobilité, vous devez valider au préalable votre première année et préparer votre candidature l'année universitaire précédant votre départ. Le dépôt des candidatures s'effectue chaque année en ligne :

- Entre février et mars pour les candidatures Erasmus+ pour une mobilité au semestre 1 ou annuelle de l'année suivante.
- Début septembre pour les candidatures Erasmus+ pour une mobilité au semestre 2 de l'année en cours.
- Après les vacances de fin d'année (janvier) pour une mobilité hors Europe (un semestre ou une année).

Sachez que vous pouvez prétendre à l'attribution de différentes aides à la mobilité. Rapprochez-vous du service relations internationales.



Australie



Canada



Islande

et plus encore...



Relations internationales

- 📍 Bâtiment B - 2^{ème} étage B229
- ✉ anri.dess@univ-tours.fr
- 🕒 Lundi au vendredi : 09h00-12h00
13h00-16h30



Vous pouvez retrouver les informations relatives aux mobilités sur :

[droit.univ-tours > International > Partir étudier à l'étranger](#)

Mon accompagnement dans la vie professionnelle

La Maison de l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (MOIP) vous apportera aide et conseils sur votre parcours académique et votre projet professionnel.

Les missions de la MOIP :

- Conseil en orientation : des conseillers vous aideront à construire votre projet professionnel et à définir votre parcours d'études.
- Aide à la préparation d'un dossier de candidature : si vous cherchez un stage ou un emploi, elle peut vous aider à trouver des entreprises ou organismes qui correspondent à votre projet. La MOIP vous guidera dans la réalisation de votre dossier de candidature (CV, lettre de motivation...) et vous préparera à vos entretiens.
- Réorientation et aide sur Parcoursup : vous trouverez des conseils sur votre réorientation et dans l'élaboration de votre nouveau projet d'études. De même, des conseillers répondront à vos questions à propos de Parcoursup.
- Mise en place d'ateliers, forums, conférences : différentes thématiques vous seront proposées sur l'orientation et l'insertion professionnelle.
- L'entrepreneuriat : de nombreux dispositifs sont mis en place pour vous permettre de monter des projets créatifs et innovants en lien avec **PEPITE** (Pôle Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat).
- **Rpro Stage – Emploi** : Le réseau d'alumni de l'Université. Sur rpro.univ-tours.fr, vous pouvez accéder à des ateliers, des conseils pour votre recherche d'emploi, de stage ainsi que des offres d'emploi...

 **MOIP**

 Bâtiment H (rez-de-chaussée)
60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours

 moip@univ-tours.fr

 02 47 36 81 70

Ma participation à la vie de ma Faculté

Devenir élu étudiant au conseil de Faculté

La Faculté est administrée par un conseil élu, qui comprend des représentants de la communauté universitaire (enseignants, personnels et étudiants) ainsi que des personnalités extérieures. Il a notamment pour vocation d'élire le Doyen et les assesseurs, de déterminer la politique générale de la composante, les méthodes pédagogiques, ainsi que le budget et l'attribution des subventions aux associations étudiantes.

L'élection au conseil de Faculté est un scrutin de liste qui a lieu tous les deux ans (prochain 2027). Pour être élu, il vous faut constituer une liste avec des camarades qui partagent votre point de vue.



La Faculté vous aide à enrichir votre parcours d'études à travers diverses expériences



Vous pouvez retrouver les informations relatives à la MOIP sur :

[univ-tours](http://univ-tours.fr) > [Formations](#) > [Orientation, stage, emploi](#)





Bien vivre dans ma Faculté

Mon logement	40
Mon RU	40
Ma santé	40
Mon accompagnement	41
Ma sécurité	42
Ma responsabilité	42
Mon activité physique et sportive	43

Mon logement

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) propose de nombreuses résidences universitaires au sein de la ville de Tours. Les logements CROUS peuvent aller du studio à un appartement avec divers services utiles pour les étudiants (laverie, garage à vélo, wifi, salle de travail...)

La résidence la plus proche de la Faculté est :

- Résidence CROUS Technopôle, 7 Allée Guy Charff 37200 Tours

Le CROUS est le service qui vous accompagnera au quotidien tout au long de vos études supérieures. Il remplit différentes missions afin d'améliorer vos conditions de vie comme l'accès au logement, à la restauration, à la pratique sportive, à la santé...

Pour obtenir un logement en résidence universitaire, vous devez faire une demande de Dossier Social Étudiant (DSE) entre mars et mai sur messervices.etudiant.gouv.fr.

Grâce au DSE et selon votre profil, vous pourrez avoir droit à des bourses et au remboursement de vos frais d'inscription.

Si vous n'obtenez pas de logement en résidence universitaire, sachez que le CROUS vous offre la possibilité de trouver un logement chez un particulier en vous connectant à Lokaviz.fr



crous-orleans-tours.fr/contacts/

Mon Restaurant Universitaire (RU)

Plusieurs restaurants universitaires sont accessibles dans toute la ville. Le service de restauration du CROUS offre des repas coûtant entre 1 et 3,30€ selon votre profil. Sachez que vous pouvez demander votre repas à emporter pour le soir.

Il existe également des cafétérias à proximité des RU ou des lieux de formation.

Le restaurant le plus proche de la Faculté est :

- RU Technopôle, 37200 Tours (Prolongement du bâtiment B)

Le paiement de vos repas se fera prioritairement à l'aide de votre carte d'étudiant grâce à l'application **Izly** (paiement possible avec votre carte bancaire ou avec votre téléphone à l'aide d'un QRcode sur l'application Izly).

Ma santé

Service de Santé Étudiante

Le Service de Santé Étudiante (SSE) sera votre interlocuteur pour :

- des consultations individuelles, préventives mais aussi curatives, gratuites ou sans avance de frais dans les domaines de la médecine générale, gynécologie, hygiène bucco-dentaire, médecine préventive, orthophonie, diététique et médicopsychologique.
- la prévention collective via des actions menées par l'équipe de professionnels de santé et des étudiants relais santé.
- des mesures d'accompagnement de diverses situations de handicap.

Sur présentation de vos cartes vitale et de mutuelle, vous n'avez aucun frais de santé à avancer.

Le SSE est ouvert du **lundi au vendredi, à Tours et à Blois, de 08h30 à 17h (18h le jeudi)** pour des consultations médicales (sur rendez-vous) et un accueil infirmier (sans rendez-vous).





Le SSE est présent pour tout besoin ou toute question sur votre santé

Assistance sociale

Des professionnels sont à votre écoute et vous conseilleront dans vos démarches sociales (demandes de bourses, aides au logement, dossier MDPH, demandes de protection sociale...).



📍 Bâtiment H (1er étage)
60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours
@ sse@univ-tours.fr
☎ 02 47 36 77 00

Cellules d'écoute

Des cellules d'écoute ont été mises en place par l'Université afin de lutter contre:

- du harcèlement sexuel, de la violence à caractère sexuel ou sexiste
- du harcèlement moral
- du bizutage
- ou toute forme de discrimination

Des personnes qualifiées prennent en charge les victimes tout en mettant en place des mesures de protection.

N'hésitez pas à les contacter si vous êtes victime ou témoin de tels actes.

@ ecoute.etu@univ-tours.fr

La confidentialité est garantie durant les différents échanges.

Mon accompagnement

Mes aménagements

Des demandes d'aménagement (preneur de note, tiers-temps, salle isolée...) peuvent être organisées avec l'aide du SSE pour les étudiants en situation de handicap. Le médecin de prévention du SSE échangera avec vous sur vos besoins. Votre chargé d'accueil vous accompagnera ensuite quotidiennement dans la mise en place de ces aménagements.



📍 Bâtiment D au 1^{er} étage DV118
☎ 02 47 36 11 85

Mission Handicap du SSE

L'équipe de la mission accueille, accompagne, insère et soutient les étudiants en situation de handicap au sein de l'université. Elle peut également vous assister dans votre parcours vers le monde professionnel.



📍 Bâtiment H (1er étage)
60 rue du Plat d'Etain, 37000 Tours
@ ssu@univ-tours.fr
☎ 02 47 36 77 00

Ma sécurité

Les défibrillateurs

La Faculté est dotée de plusieurs Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE). Accessibles par tous en permanence, ils sont automatiques (la conduite à tenir est précisée par l'appareil) et ne nécessitent pas de formation.

Vous les trouverez :

- Bâtiment A : dans le hall en face de l'entrée de la cafétaria
- Bâtiment B : dans le hall près du grand escalier
- Bâtiment D : à l'entrée du hall à gauche

Les défibrillateurs sont à utiliser si une personne est victime d'un arrêt cardiaque avéré (victime inconsciente et en arrêt respiratoire)

Vous devez impérativement appeler (ou faire appeler) le **02 47 36 79 29**, le numéro sur les fiches d'urgence présentes dans chaque salle de cours. La Faculté se chargera de contacter les urgences.

Assister une personne en arrêt cardiaque est une course contre le temps, agissez vite et sans panique.

Les évacuations

En cas de nécessité d'évacuation, une sirène vous avertit. Vous devez alors vous diriger vers le point de rassemblement le plus proche en gardant votre calme.

Un chargé d'évacuation (muni d'un gilet ou d'un brassard) donnera des consignes auxquelles vous devez impérativement vous soumettre.

Les interventions

À l'entrée de chaque salle, vous trouverez une fiche qui vous indique quels sont les gestes et attitudes à adopter en cas d'accident ou de malaise afin d'assurer une prise en charge optimale.

Les numéros en cas d'urgence

02 47 36 79 29 - Contact d'urgence de la Faculté

112 - Numéro d'appel d'urgence européen

15 - SAMU

17 - Police secours

18 - Sapeur-Pompiers

114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malendendantes

Ma responsabilité

Notre environnement

La Faculté est un lieu que vous partagez ; il est important de veiller à le respecter pour le confort et la sécurité de tous.

- Éteignez les lumières après votre passage quand vous êtes le dernier à sortir (salles de cours, toilettes...).
- Ne jetez pas vos mégots de cigarette n'importe où, des cendriers sont prévus.
- Déposez vos déchets dans les poubelles que vous retrouverez sur tout le site (salles de cours, couloirs, halls, extérieurs...).

Vivre ensemble

Vous êtes désormais membre de la communauté universitaire ce qui signifie qu'en toutes circonstances vous devez respecter et être courtois avec votre interlocuteur. La Faculté est un espace ouvert dans lequel les idées doivent s'échanger et se partager. La violence ou l'insulte n'y a pas sa place.

La communication par mail avec vos différents interlocuteurs doit rester cordiale et respectueuse.

N'oubliez pas que sur les réseaux sociaux, vous êtes responsable de vos propos et vous devez adopter un comportement respectueux.

Vous veillerez à envoyer vos mails à des heures décentes et à utiliser les formules de politesse adéquates.

Les sanctions disciplinaires

La section disciplinaire du Conseil académique est l'instance qui traitera les problèmes disciplinaires de l'Université.

Elle est généralement saisie pour les fraudes et les tentatives de fraude lors d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen.

Elle est également compétente pour tous les faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université et à l'intégrité des personnes. À l'issue d'une procédure disciplinaire, si les faits sont avérés la sanction sera proportionnelle à leur gravité :

- Avertissement
- Blâme
- Mesure de responsabilisation : participation bénévole à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives
- Exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans avec possibilité de sursis si la sanction n'excède pas 2 ans
- Exclusion définitive de l'établissement
- Exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans
- Exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur

Mon activité physique et sportive

Une fois que vous serez munis de votre carte d'étudiant, le SUAPS vous permettra d'accéder à des cours dans plus de 65 activités sportives sans limite d'inscription. Vous pourrez également participer à des stages de 1 à 7 jours (ski alpin, escalade falaise, randonnée pédestre... Un programme complet et diversifié d'événements vous est proposé tout au long de l'année (soirée patinoire, nuit du volley-ball, coupe interfac...). Vous pourrez suivre des formations diplômantes à tarifs réduits ou en exclusivité (BNSSA...) ainsi que des ateliers d'initiation (pratiques de bien-être...). En fonction de votre niveau de pratique, vous pourrez participer aux compétitions et tenter une qualification au championnat de France universitaire.

Les inscriptions aux cours s'effectuent à chaque début de semestre en ligne : suaps.univ-tours.fr/inscriptions

 SUAPS

 14 avenue Monge, 37200 Tours

 suaps@univ-tours.fr

 02 47 36 70 24



Lexique

ABI : Absence injustifiée

ABJ : Absence justifiée

BU : Bibliothèque Universitaire

BDR : Bibliothèque Droit Recherche

CC : Contrôle Continu. Épreuves tout au long du semestre

CELENE : Espace de cours en ligne

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CM : Cours Magistraux. Cours avec l'ensemble de la promotion

CRL : Centre de Ressources en Langues

CT : Contrôle Terminal. Épreuves de fin de semestre

Crous : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et scolaires

CVEO : Contribution à la Vie Étudiante et de Campus

DEF : Défaillant

DESS : Droit, Économie et Sciences Sociales

DSE : Dossier Social Étudiant auprès du CROUS

ENT : Espace Numérique de Travail

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits. Ils permettent de reconnaître officiellement la charge de travail entre les différents pays de l'Union européenne et sont acquis à l'issue de vos examens

FC : Formation Continue

IA : Inscription administrative

IP : Inscription pédagogique

IZLY : Plateforme pour créditer votre carte étudiante

MDW : Mon dossier web accessible via l'ent

MOIP : Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

RSE : Régime Spécial d'Études, permet des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap, salariées et en charge de famille

RU : Restaurant universitaire

SSE : Service de Santé Étudiant

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

TD : Travaux dirigés. Cours en groupe réduit

UTSPOT : Wi-Fi étudiante

NOTES



